



(21 A) Question écrite
David PUIPPE
LIPDA
Répondre

Ce manque de rigueur pourrait être assimilé à un manque de rigueur de notre plénum ou un manque de vision de notre Municipalité. Il n'est rien et vous enclins, ainsi que le Chancelier, à repondre à la dernière afin d'obtenir toutes les réponses manquant. Je vous apporte le complément d'information requis à notre plénum. Je fais un travail itératif, nous obtiendrons le produit le plus à même de repondre aux besoins de nos citoyens.

Je vous remercie pour votre écoute et me tiens à votre disposition pour une séance future. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Puipe. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Madame la Présidente. Monsieur Puipe, je prends note que la réponse ne vous convient pas. Dieu merci, la semaine passée, vous vous êtes engagé, à titre bénévole, à travailler pour la commune de Monthey, j'en ai pris note et je suis sûr que notre communication va grandement s'améliorer grâce à vous. Un grand merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Président.

6.2 Question de M. David PUIPPE concernant la loi sur l'information du public, la protection des données et de l'archivage (LIPDA).

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Nous passons à la réponse suivante, réponse à la question de Monsieur David Puipe concernant la loi sur l'information du public, la protection des données et de l'archivage (LIPDA). Pour rappel, la question de Monsieur David Puipe a été posée lors de la séance du Conseil général du 11 décembre 2017. La discussion générale n'est généralement pas ouverte, sauf si le Conseil générale n'en décide autrement par un vote. La parole est à la Municipalité, Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Madame la Présidente.

Pour vous répondre Monsieur Puipe, donc effectivement une question sur la LIPDA, une loi qui effectivement fait couler beaucoup d'encre, qui prévoit notamment à son article 13 que chaque autorité tient un registre de tous les fichiers en sa possession. Alors c'est vrai que c'est une disposition, qui est le moins qu'on puisse dire, clair, et qui nécessite une analyse un petit peu sur l'ensemble du canton. Donc, on a envoyé notre Chancelier voir un petit peu ce qui se passait à l'extérieur, on a pu se rendre compte qu'aucune commune valaisanne n'avait un tel registre. Le canton n'a également pas un tel registre et donc ça nous a rassuré. Pour une fois, nous ne sommes pas en retard, contrairement à d'autres domaines qu'on nous signifie, en tout cas, comme étant quelque peu lacunaires ici à Monthey. En 2011, lors de l'entrée



en vigueur de ladite LIPDA, diverses autorités ont cherché à réaliser un tel registre. Certaines communes valaisannes ont notamment eu des contacts à ce sujet avec Madame Ursula Suri, préposée cantonale à la protection des données, alors en poste. La difficulté s'est cristallisée principalement sur la définition du maître d'un fichier tel que prévu à l'art. 30 al. 2. Ainsi l'application de ces dispositions légales est apparue difficile à concrétiser.

Aujourd'hui, rarissimes sont les administrations communales valaisannes disposant d'un tel registre. Quand on dit rarissime, il faut être clair, il n'y a pas de communes qui en possèdent.

Point de situation à Monthey, à ce jour, l'administration municipale montheysanne, ni les autres autorités communales dont le Conseil général et ses commissions, n'ont établi de registres tels que prévus à l'art. 30 LIPDA. Comme pour la majorité des communes valaisannes, depuis 2011, aucune demande n'a été soumise à l'administration montheysanne pour la consultation de ces registres. C'est très important et je crois qu'il faut le rappeler par rapport au travail qui devrait être fourni pour la mise en place d'un tel registre. Aussi, l'administration communale montheysanne a dirigé prioritairement son activité sur d'autres dispositions prévues par la Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA), et notamment le chiffre 5, qui prévoit des dispositions relatives à la gestion des archives par les autorités. Vous savez que, depuis quelques années, nous mettons l'accent sur les archives, afin que non seulement l'ensemble de l'administration communale mais également la population puisse accéder à cette information importante. Dans ce cas, aussi bien l'administration que le grand public présentent des sollicitations, et donc raison de plus de mettre l'accent sur cet aspect-là.

Donc un travail important sera effectué durant les prochains mois puisque vous savez notamment que physiquement, nous aurons l'ouverture de notre lieu d'archivage en 2021, non loin de ce bâtiment du théâtre.

Les perspectives pour Monthey, la publication sur le site internet communal d'un tel registre par l'administration municipale paraît certes être une bonne suggestion mais nécessiterait néanmoins un engagement de moyens importants. Je dirai même très important si l'on veut aller dans les détails. L'absence de demande corrélée à l'investissement conséquent, pour établir et tenir à jour ces registres inciterait à prévoir la réalisation de ce travail sur un long terme. De plus, le traitement des archives tels que prévu par la LIPDA apparaît clairement prioritaire. Pour rappel et c'est aussi un petit geste que je fais de votre côté puisque les remarques sont souvent formulées contre le Conseil municipal, principalement ce soir, je vous rappelle que vous aussi, vous êtes soumis à cette disposition et que vous devez également tenir un registre et qu'une telle mesure devrait être prise. Je vous rassure, je ne suis pas certain que tous les Conseillers généraux de ce canton respectent cette disposition légale, mais c'est pour vous montrer un petit peu aussi à quel point on a des dispositions qui existent et à un moment donné il faut, je crois, rester rationnel. Nous avons des dispositions financières, des budgets qui sont votés. Vous savez qu'on doit avoir une certaine rigueur dans notre budget. Comme je dis toujours on peut tout faire, mais tout à un coût. Il faut prioriser et pour nous clairement, la priorité c'est l'archivage et effectivement à moyen et long terme, on appliquera de manière plus rigoureuse, je dirai, cette disposition de la LIPDA. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Monsieur Puippe.



Intervention de M. David Puipe (PLR)*

Monsieur le Président, je vous remercie pour la réponse apportée qui comporte, cette fois, tout l'argumentaire permettant de mesurer la portée de votre propos. Je comprends le sens de votre réponse qui indique un engagement important de moyens afin d'effectuer la mise en place d'un tel registre. Malgré tout, je suis heureux de savoir que le traitement des archives tel que prévu par la LIPDA soit une priorité pour notre Commune. Cependant, afin que la réalisation du dit registre, sur le long terme, ne reste pas au conditionnel utilisé dans votre réponse, je vous propose de considérer ce point lors des prochains budgets.

Pour terminer, je souhaite rebondir sur votre proposition que le Conseil général et ses Commissions mettent à disposition de la population leur registre propre par son bureau ou sa présidence. Par mon propos, j'invite notre Présidente à la mise en place de ce registre. En effet, nous ne pouvons exiger des choses de notre Exécutif que si notre Législatif lui montre l'exemple. Ainsi, cela confirmerait la volonté d'ouverture et de respect des institutions énoncé par notre Présidente lors de sa première intervention de notre législature.

Merci

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Puipe.

7. Divers

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Nous passons au dernier point de l'ordre du jour, à savoir les divers. En début de séance, une résolution de Monsieur Giovanni Cutruzzola a été déposée, portant sur le développement économique de la ville de Monthey. Selon l'article 36 de notre règlement, la discussion générale n'est pas ouverte sauf si le Conseil général n'en décide autrement par un vote. Monsieur Cutruzzola, je vous cède la parole pour le développement de votre résolution.

Intervention de M. Giovanni Cutruzzola (ADG)*

Madame la Présidente, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,
Monthey orpheline du développement économique. Le Nouvelliste du 7 mars titrait « le Valais qui se transforme », mettant en exergue qu'innover est devenu une priorité pour tous les secteurs économiques. Marc-André Berclaz, directeur de l'EPFL Valais, y disait notamment que : « Plusieurs projets en cours pourraient aboutir à des révolutions mondiales ». Ce même article nous apprend que la Lonza investit près d'un milliard à Viège dans les biotechnologies.

A Monthey, BASF annonce sa volonté de se séparer de sa division pigments à l'échelle mondiale d'ici 2020, dans le cadre de sa politique de cession d'actifs à faible marge. Cela pourrait signifier une perte de 240 emplois sur le site de Monthey. A ce sujet, le président de la ville déclare : « Je suis préoccupé mais pas alarmé par la situation de BASF ».

Dans le même temps, on constate une explosion des constructions de logements lesquels devraient accueillir des centaines d'habitants supplémentaires. A ce sujet, notre architecte de ville déclarait à Canal 9 le 23 mai 2017 : « ... il y a aussi le fait



décembre lorsque le 24 décembre est un dimanche. En effet, outre que cette ouverture est superflue car elle fait suite aux nocturnes qui ont lieu la semaine précédente, nous considérons, qu'une fois chaque 7 ans, les salariés de la vente ont le droit d'avoir congé le 24 décembre afin de pouvoir passer un Noël de qualité sans avoir accumulé trop de fatigue. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Donnet-Descartes. M. Puipe.

Intervention de M. David Puipe (PLR)*

Mme la Présidente du Conseil Général, M. le Président de la Municipalité, MM. les membres de la Municipalité, chers estimés Collègues,

Ma question, à titre personnel, s'adresse au Président de la Municipalité, M. Coppey. Elle concerne la LIPDA (Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage), en vigueur depuis le 1er janvier 2011, art.30, nommé « Registres ».

Son alinéa 1 fait mention que, je cite, « Chaque autorité tient un registre contenant tous les fichiers en sa possession. Ces registres sont publics. ». Son alinéa 2 indique que, je cite à nouveau, « Chaque registre contient pour chaque fichier des informations sur les bases légales, les finalités du traitement pour lequel les données sont collectées, les autorités compétentes et le maître du fichier, les destinataires prévus. »

Afin que les membres de notre législatif, mais aussi tous les citoyens montheyens, puissent connaître les documents en possession de notre commune, pouvez-vous nous indiquer où ce registre peut-il être trouvé ? Dans le cas où ce dernier n'est pas encore public, pouvez-vous vous engager à le rendre ? Notre site Internet me semble être un support adapté à la publication d'un tel document.

21A

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Puipe. M. Oberholzer.

Intervention de M. Joseph-Marie Oberholzer (ADG)*

Mme la Présidente, M. le Président de la Municipalité, MM. les Municipaux, Mmes et MM.

J'ai une question sur le bus urbain : accès au transport public et aux commerces du centre-ville. Suite à mon postulat et à la réponse de la Municipalité du 2 novembre 2016, je me permets de poser 3 questions au Municipal en charge des Infrastructures, Mobilité et Environnement. L'objectif prioritaire est de faire vivre les commerces de la ville.

Qu'en est-il de la campagne de promotion pour le billet à 1 frs ? Qu'en est-il de la gratuité lors d'événements ciblés ? Qu'en est-il de l'offre de billets aux nouveaux habitants ?

A l'heure où notre ville a besoin de ses habitants pour faire vivre nos commerces, dans cette période difficile, à l'heure où tous les citoyens paient pour la gratuité des routes car avoir des prestations publiques gratuites n'est pas une première, il suffit de regarder les écoles ou les parcs publics, je remercie le Municipal en charge de ce dicastère d'apporter des éclaircissements sur les sujets susmentionnés.